

Signé par :

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE JIMENEZ

Néant *

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	34	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	34
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 582	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 582	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-5 548	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 442	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 798	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 015	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	11 254	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	11 254	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 706	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>FINANCIERE JIMENEZ</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK 469
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 11 288
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 6 051
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN 5 237
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 4 442
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
(9)	Dont transfert de charges		AI
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTIA

RENVUIS

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FINANCIERE JIMENEZ
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 47, rue d'en Haut
80440 COTTENCHY
822 203 683 RCS AMIENS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 janvier 2024

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 5 237,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 237,02 euros
Auquel s'ajoute	
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	52 762,98 euros
Lequel est ainsi ramené à 1 001 000,36 euros	
Portant ainsi les sommes distribuables à	58 000,00 euros
Affectées en totalité	
A titre de dividende global à l'Associé Unique	58 000,00 euros
Soit 580,00 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 58 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

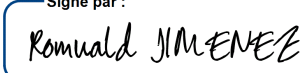
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende	Eligible à l'abattement de 40 %
30.09.2021	/	/
31.01.2022	1 000 000 € 140 000 €	Oui
31.01.2023	665 000 €	Oui

Certifié conforme
Le Président
M. Romuald JIMENEZ

Signé par :

B8AA07AC91EC46B...

certifié conforme

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).



N°15949*06

Signé par :

Romuald JIMENEZ

Désignation de l'entreprise : **FINANCIERE JIMENEZ** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **47, Rue d'en Haut 80440 COTTENCHY** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **8 2 2 2 0 3 6 8 3 0 0 0 1 3** Néant *

				Exercice N clos le, 31/01/2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		AA				
AC IIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations		CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE	51 080	51 080	
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	578 938	578 938		
TOTAL (II)		BJ	BK	630 018	630 018	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
	Autres créances (3)	BZ	CA			
LIQUIDES	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	99 000	99 000	
	Disponibilités	CF	CG	597 268	597 268	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	696 268	696 268	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 326 287	1 326 287	
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2024


Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FINANCIERE JIMENEZ		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)			DG	1 053 763
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 237
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 070 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)			DV	865
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 283
	Dettes fiscales et sociales			DY	199 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	49 169
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	256 286	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 326 287	
KENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	256 286	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

certifié conforme

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Signé par :

 B8AA07AC91EC46B...

FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/02/2023 au 31/01/2024

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

FINANCIERE JIMENEZ
 Adresse 47, Rue d'en Haut
 80440 COTTENCHY
 Activité (s) exercée (s) Activités des sièges sociaux N° Siret 82220368300013

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	646 577	16 264	32 823	630 018
TOTAL GÉNÉRAL	646 577	16 264	32 823	630 018

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	578 938	578 938	
Créances de l'actif circulant			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	578 938	578 938	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 283	6 283		
Autres dettes	250 003	250 003		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	256 286	256 286		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/02/2023 au 31/01/2024

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Lors de la cession des titres de participations de la société Picardie Manutention Services, une convention de garantie d'actif et de passif générale a été conclue avec l'acquéreur.

La garantie d'actif porte sur l'existence et la réalité des éléments composant l'actif de la société au 30/09/2020.

La garantie de passif porte sur l'exhaustivité des pertes ou charges probables provisionnées au 30/09/2020.

La garantie est valable pendant une durée de 3 ans à compter de la date de cession des titres et prend fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription des Administrations concernées pour les matières fiscales, douanières et sociales.

La garantie est plafonnée à la somme de 300 000 € dégressive :

- 300 000 € jusqu'au 31/12/2022
- 200 000 € du 01/01/2023 au 31/12/2023
- 100 000 € du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les engagements reçus sont les suivants :

- caution bancaire : la Banque Populaire du Nord se porte caution personnelle et solidaire de la SAS Financière Jimenez vis-à-vis de l'acquéreur des titres de participation de la société Picardie Manutention Services à hauteur de :

- 300 000 € jusqu'au 31/12/2022
- 200 000 € du 01/01/2023 au 31/12/2023
- 100 000 € du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Clause d'earn out : la cession des titres de participation de la société Picardie Manutention Services fait l'objet d'une éventuelle majoration de prix d'un montant de 600 000 €. Le complément de prix sera calculé par référence aux plus-values de cession potentielles du parc de machines et sera payable en 6 échéances annuelles sous réserve du respect des conditions de versement (condition financière tenant aux résultats de la société cédée et condition d'accompagnement du dirigeant pendant 6 années).

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Autres engagements donnés	100 000
Autres engagements reçus	700 000